

COMMUNIQUE DE PRESSE
SUR LE COMMONWEALTH

L'ENGAGEMENT D'ABUJA

Le Comité, par suite de ses délibérations, souscrit à l'engagement suivant concernant la situation en Afrique australe. Il convient que ce consensus doit s'appeler l'ENGAGEMENT D'ABUJA.

1. Le premier objectif de l'action du Commonwealth concernant l'Afrique du Sud reste celui que les chefs de gouvernement du Commonwealth ont unanimement accepté à New Delhi en 1983 : "seules l'éradication de l'apartheid et l'instauration du gouvernement par la majorité sur la base de l'exercice libre et équitable du suffrage universel pour tous les citoyens adultes dans une Afrique du Sud unie et non fragmentée permettent d'aboutir à un règlement juste et durable de la situation explosive qui règne en Afrique australe."
2. Cet objectif doit continuer à guider l'action du Commonwealth et de la communauté internationale concernant l'Afrique du Sud, y compris les sanctions et l'encouragement du dialogue entre toutes les parties.
3. Les sanctions portent leurs fruits. Elles ont nettement contribué à persuader le Gouvernement sud-africain que le changement est devenu nécessaire, ce qui a enclenché un processus de dialogue avec la majorité en Afrique du Sud.
4. Il faut maintenir l'élan récemment imprimé pour que soient abolis tous les obstacles à l'amorce de négociations devant aboutir à une Afrique du Sud démocratique et non raciale.
5. Le rôle des sanctions pour encourager les négociations reste valable et indispensable. Relâcher les sanctions dès maintenant serait fort préjudiciable à l'objectif de négociations fructueuses. Il faut continuer d'imposer des sanctions jusqu'à preuve manifeste d'un changement irréversible.
6. L'action internationale appropriée concernant l'Afrique du Sud doit continuer de reposer sur les opinions de la majorité et d'y être sensible. La meilleure façon de la rendre efficace consiste à la fonder sur les principes de la consultation et du consensus.
7. La normalisation de la situation en Afrique du Sud demande la suppression de tous les obstacles aux négociations, le démantèlement de l'apartheid et un processus de démocratisation qui couvre tout éventail politique, social et économique pour que la démocratie soit réelle et durable.
8. Au niveau politique, la démocratisation doit s'appuyer sur le principe du suffrage universel pour tous les citoyens adultes